



Anael finance ws Comptabilisation des extracomptables en compta

Documentation

© Copyright 2012 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws V4R3

Auteur : Claudie ENEZ

Date de publication : 10 octobre 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	6
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Principe général	7
Principe.....	7
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Versions extracomptables	9
Société.....	10
Chapitre 3 Traitement	11
Critères de sélection.....	11
Contrôles de zones.....	12
Génération des extournes extracomptables	14
Génération des pièces comptables.....	15
Chapitre 4 Intégration des écritures	17
Chapitre 5 Consultation	19
Consultation des comptes généraux.....	19
Chapitre 6 Exemples de génération de pièce	21

À propos de ce manuel

Cette documentation a pour objectif de présenter le périmètre fonctionnel de la « **Comptabilisation des écritures Extracomptables en Comptables** » dans FINANCE WS.

L'objectif de ce traitement est de valider les écritures extracomptables en écritures purement comptables. Seules les versions extracomptables autorisées en « Validation comptable » peuvent être exploitées dans ce traitement.

Le traitement consiste à :

- Extourner les écritures extracomptables dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION en sens ou, en signe si « la saisie des montants négatifs » est autorisée dans la société.
- Générer dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION autant d'écritures comptables que d'écritures extracomptables sélectionnées. Le sens de ces pièces comptables est identique à celui des pièces extracomptables d'origine.

Ce traitement permet d'exploiter les pièces extracomptables non marquées, et comptabilisées sur tous les journaux (achat, vente, financier, OD générale et OD analytique) à l'exception des journaux de RAN.

Ce traitement est soumis à certaines contraintes fonctionnelles.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws :

- Responsables de service
- Comptables

Périmètre du document

N/A

Pré-requis

Aucun

Documents liés

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Août 2010	Claudie ENEZ	V4R3 : Création document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.0	Septembre 2013	Claudie ENEZ	Application du modèle INFOR

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Principe

Les écritures extracomptables sont extraites sur un exercice, une borne de période, un journal, une borne de n° d'enregistrement, une borne de date comptable ainsi que sur un numéro de version extracomptable autorisé en « Validation comptable ».

Seules les écritures extracomptables correspondant aux critères de sélection ayant la zone Affectation n° 3 non renseignée peuvent être sélectionnées dans ce traitement.

Toutes les écritures extracomptables sélectionnées sont extournées, puis comptabilisées en type purement comptable.

Journaux

Tous les types de journaux peuvent être sélectionnés dans ce traitement, hors mis les journaux de RAN (Type OD avec zone « Report à nouveau » cochée). Le journal sélectionné doit être ouvert, sinon le traitement ne peut pas être validé.

Toutes les pièces extracomptables (mouvements de comptabilité générale et analytique) correspondant aux critères de sélection sont extournées puis, générées en type comptable sur le journal d'origine si ce dernier est ouvert.

Versions extracomptables

Ce traitement prend en compte les versions extracomptables ayant la zone « Validation en écriture comptable » cochée. Seules les versions autorisées sur le journal de sélection peuvent être exploitées dans le traitement.

Type d'écriture

Seules les « écritures extracomptables » respectant les critères de sélection sont extraites dans ce traitement. Les écritures purement comptables sont exclues d'office de la sélection.

Période de comptabilisation :

Les extournes des écritures extracomptables, et les nouvelles écritures comptables sont générées sur la période d'origine de la pièce, si celle-ci est ouverte. Dans le cas contraire, les écritures sont comptabilisées sur la première période ouverte de l'exercice (et sur le 1^{er} jour).

Génération de l'extourne des écritures extracomptables en sens ou en signe :

L'extourne des écritures extracomptables est effectuée sur le même journal que celui de la pièce extracomptable d'origine. La version extracomptable demeure identique à celle de la pièce d'origine.

Si « la saisie des montants négatifs » est autorisée dans la société, alors l'extourne des écritures extracomptables est effectuée en inversion de signe par rapport à celui d'origine.

Si « la saisie des montants négatifs » n'est pas autorisée dans la société, alors l'extourne des écritures extracomptables est effectuée en inversion de sens par rapport à celui d'origine.

Génération des écritures comptables :

La génération des écritures purement comptables est effectuée sur le même journal que celui de la pièce extracomptable d'origine, si ce dernier est ouvert. Le sens des nouvelles écritures comptables est identique à celui de la pièce d'origine.

Marquage des écritures :

Ce traitement effectue un marquage dans les zones « Affectation » sur :

- les pièces extracomptables d'origine sélectionnées,
- l'extourne des pièces extracomptables,
- et sur les pièces purement comptables.

Ce marquage a pour objectif de :

- conserver une traçabilité entre les pièces extracomptables d'origine, l'extourne des pièces extracomptables et les nouvelles pièces comptables,
- éviter toute nouvelle sélection des pièces extracomptables déjà traitées.

Le marquage repose sur le principe suivant :

Pièce extracomptable d'origine

La zone Affectation n° 3 est marquée par une référence « EXC + N° automatique » sur tous les mouvements de la pièce (comptabilité générale et analytique).

Extourne de la pièce extracomptable

La zone Affectation n° 3 est marquée par la même référence « EXC + N° automatique » que celle de la pièce d'origine, et sur tous les mouvements de la pièce (comptabilité générale et analytique).

Pièce comptable

La zone Affectation n° 1 est marquée par la même référence « EXC + N° automatique » que celle de la pièce d'origine, et sur tous les mouvements de la pièce (comptabilité générale et analytique).

En aucun cas, la nouvelle pièce comptable n'est marquée dans les zones « Affectation n° 2 et 3 » car elle est vierge de tout traitement.

Versions extracomptables

L'écran de maintenance des versions extracomptable tables se présente comme suit. Si la zone « Validation en écritures comptables » est cochée sur la version extracomptable, alors elle peut être prise en compte dans le traitement de « Comptabilisation des extracomptables en comptables ».

	Numéro de version	Libellé long	Libellé court	Validation
1	1	OD EXTRA COMPTAB	OD EXTRA COMPTAB	1
2	2	OD IAS IFRS	OD IAS IFRS	1
3	3	OD DE SIMULATION	OD DE SIMULATION	1
4	4	ODA EXTRA CPT	ODA EXTRA CPT	1
5	5	ODG EXTRA CPT	ODG EXTRA CPT	0
6	6	EXTRA CPT / CEZ	EXTRACPT/CEZ	0
7	7	OD de simulation	OD de simulation	1
8	8	Ecriture simulée	Ecriture simulée	1
9	9	EXTRA CPT groupe	EXTRA CPT groupe	1

Version extra-comptable Gestion

Société: CLCS

Numéro de la version: 8

Libellé long: Ecriture simulée

Libellé court: Ecriture simulée

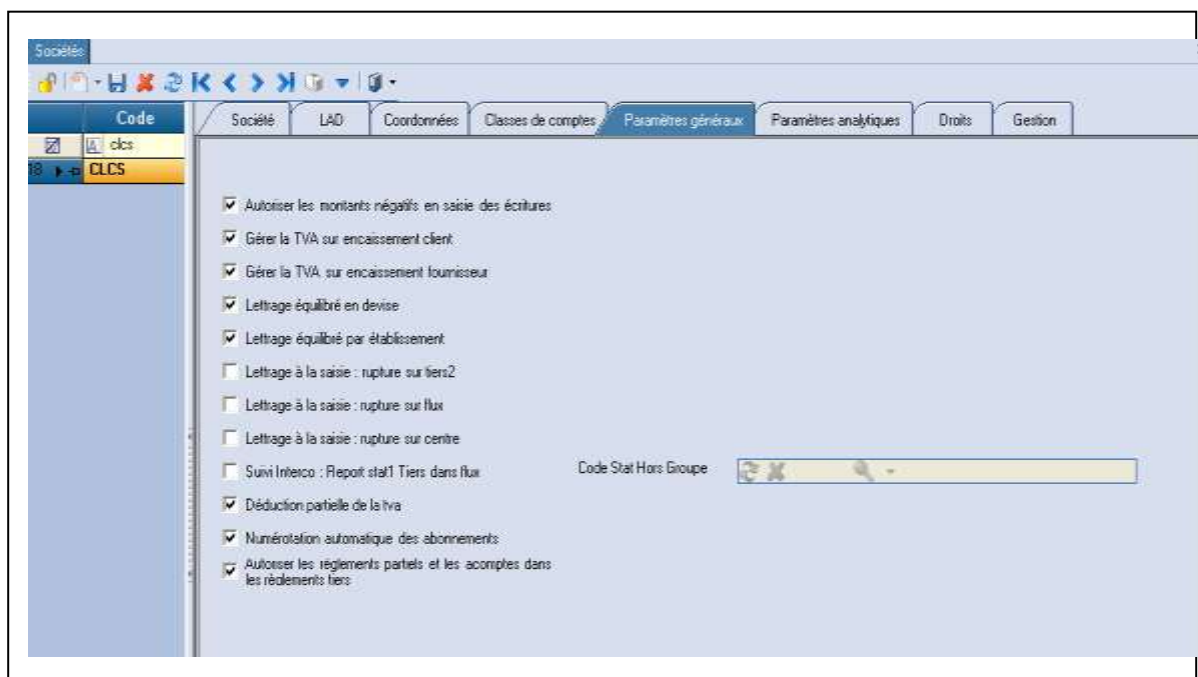
Validation en écritures comptables

Société

Onglet « Paramètres généraux » :

- Si la zone « Autoriser les montants négatifs en saisie des écritures » est autorisée sur la société, alors l'extourne des écritures extracomptables est effectuée en inversion de signe.
- Si la zone « Autoriser les montants négatifs en saisie des écritures » n'est pas autorisée sur la société, alors l'extourne des écritures extracomptables est effectuée en inversion de sens.

Concernant les écritures purement comptables, elles sont toujours comptabilisées dans le même sens que celui de la pièce d'origine.



Critères de sélection

L'écran de sélection se présente comme suit :

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Comptabilisation des Extracomptables en Comptables

Comptabilisation des Extracomptables en Comptables

Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Etablissement

Exercice 2010 exercice 2010

Période de début 201010 Octobre 2010

Période de fin 201010 Octobre 2010

Sous-périodes Période de fin exclues

Journal 71 Ventes groupe

Date comptable du Au

N° d'enregistrement du Au

N° Version Extra-comptable 8 Ecriture simulée

Traitement Batch

Traitement

Les critères de sélection sont les suivants :

- Société
- Etablissement
- Exercice
- Période début
- Période de fin
- Sous période Période Fin exclues

-
- Journal
 - Date comptable début
 - Date comptable fin
 - N° d'enregistrement début
 - N° d'enregistrement fin
 - N° de version extracomptable
 - Traitement BATCH

Contrôles de zones

Les contrôles des critères de sélection se présentent comme suit :

Etablissement : Cette zone est accessible uniquement si la société gère les établissements, sinon elle est grisée et non renseignée. Elle est facultative. Deux cas de figure se présentent :

- Si l'établissement est renseigné, alors le traitement extrait les pièces extracomptables :
 - Qui ont tous les mouvements de la pièce comptabilisés sur cet établissement,
 - ou ayant au moins un mouvement sur cet établissement. Les autres mouvements de la pièce peuvent être sur des établissements différents.
- Si l'établissement est à blanc, alors le traitement extrait les pièces extracomptables respectant les critères de sélection quel que soit leur code établissement.

Gestion des droits sur les établissements :

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « Administrateur », alors tous les établissements de la société sont autorisés en écriture.

Si le profil utilisateur est associé à un rôle de type « non administrateur », alors les droits en écriture sont contrôlés en fonction des droits activés sur les établissements dans la fiche société.

- Si la zone « Droits sur les établissements » est cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors seuls les établissements autorisés en « Ecriture » sont affichés dans la liste des établissements.
 - Si un des établissements non autorisés en écriture est sélectionné, alors ce message bloquant est affiché : « Vous n'êtes pas autorisés en écriture sur cet établissement ».
 - Si un tous les établissements sont sélectionnés et que certains établissements ne sont pas autorisés en écriture, alors le message suivant est affiché : « Vous n'avez pas les droits en écriture sur tous les établissements de la société ».

Dans ces deux cas, la validation des critères de sélection est impossible.

- Si la zone « Droits sur les établissements » n'est pas cochée dans la fiche société (Onglet Droits), alors tous les établissements de la société sont affichés dans la liste des établissements, et sont donc autorisés en écriture.

Exercice : zone obligatoire. Le code exercice doit être ouvert. Dans le cas contraire, un message bloquant est affiché: « Cet exercice n'est pas ouvert. Traitement impossible ».

Période début : zone facultative. Si renseignée, elle doit appartenir à l'exercice sélectionné, et être valide.

Période fin : zone obligatoire. Elle doit appartenir à l'exercice sélectionné, et être valide. La période de fin doit être postérieure ou égale à la période début.

Sous période période Fin exclues :

Cette zone est accessible si la période de fin est renseignée avec une sous-période « blanc ». Zone facultative. Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors le traitement sélectionne les enregistrements jusqu'à la période de fin avec sous-période « Blanc » uniquement. Toutes les sous-périodes associées à la période de fin sont exclues du traitement.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors le traitement sélectionne les enregistrements jusqu'à la période de fin que lque soit la valeur de la sous-période (blanc et renseignée).

Journal : zone obligatoire.

Le journal sélectionné doit être ouvert. Sinon, un message bloquant est affiché: « Ce journal n'est pas ouvert. Traitement impossible ».

Les journaux de type RAN ne sont pas autorisés. Sinon, un message bloquant est affiché : « Le journal de type OD avec report à nouveau est interdit ».

Ce code journal permet d'extraire les écritures extracomptables.

Les extournes d'écritures extracomptables et les nouvelles pièces comptables étant comptabilisées sur le journal d'origine des pièces, il leur sert de journal de comptabilisation dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Date comptable début : zone facultative.

Date comptable fin : zone facultative.

Ces deux zones permettent de sélectionner des pièces extracomptables sur une borne de dates comptables. Si renseignée, la date comptable fin doit être postérieure ou égale à la date comptable début. Si la borne de dates comptables est renseignée, elle doit être comprise entre le 1^{er} jour de la période début, et le dernier jour de la période de fin.

N° enregistrement début : zone facultative.

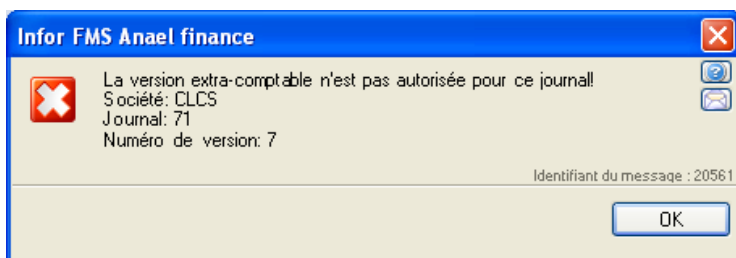
N° enregistrement fin: zone facultative.

Ces deux zones permettent de sélectionner des pièces extracomptables sur un ou plusieurs numéros d'enregistrements. Le n° d'enregistrement de fin doit être supérieur ou égal au n° d'enregistrement de début.

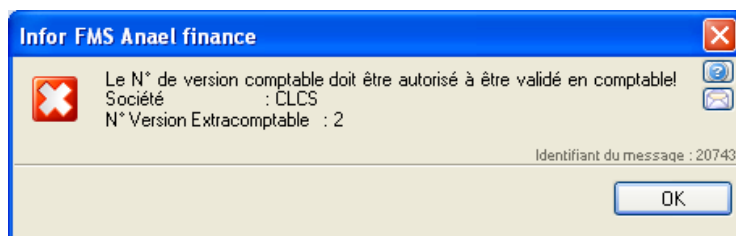
Numéros de version extracomptable : zone facultative.

Seules les versions extracomptables autorisées sur le journal au moment du traitement, et autorisées à être « validées en écritures comptable » sont affichées dans la liste des numéros de versions extracomptables. La zone « N° de version extracomptable » peut être validée à blanc afin de traiter plusieurs numéros de versions extracomptables au sein d'un même traitement.

En cas de sélection d'une version extracomptable non autorisée sur le journal, le message bloquant est affiché : « La version extracomptable n'est pas autorisée pour ce journal ».



En cas de sélection d'une version extracomptable non autorisée en « Validation comptable », le message bloquant est affiché : « Le n° de version extracomptable doit être autorisé à être validé en comptable ».



Traitement BATCH

Cette zone est cochée par défaut, et à chaque demande. Cette fonction permet de lancer le traitement en soumission, et de libérer la session en cours.

Bouton LANCER :

Ce bouton permet de lancer l'exécution du traitement. Il alimente automatiquement la table des écritures interfacées FMINTEGRATION, si des écritures correspondent aux critères de sélection.

Génération des extournes extracomptables

L'extourne des écritures extracomptables est effectuée dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION sur le journal d'origine, et sur le même numéro de version extracomptable que celui de la pièce d'origine. Le type d'écriture « E » ainsi que le n° de version extracomptable demeurent identiques à ceux de la pièce d'origine.

Les pièces extracomptables sont extournées sur le journal d'origine, ainsi que sur la période d'origine si elle est ouverte. Sinon, elles sont extournées sur la première période ouverte de l'exercice (sur le 1^{er} jour).

Si la « saisie des montants négatifs » est autorisée au niveau de la société :

- les montants sont comptabilisés en signe inverse par rapport à celui d'origine.

-
- le sens des mouvements de l'extourne extracomptable demeure identique à celui des mouvements de la pièce d'origine.

Si la « saisie des montants négatifs » n'est pas autorisée au niveau de la société :

- les montants sont comptabilisés dans le même signe que celui d'origine.
- le sens des mouvements de l'extourne extracomptable est inversé par rapport à celui de la pièce d'origine.

N° enregistrement : Deux cas de figure se présentent :

- Si le journal de comptabilisation a un compteur manuel, alors le numéro d'enregistrement de la pièce d'extourne extracomptable est identique au n° enregistrement de la pièce d'origine. Ce n° d'enregistrement est strictement identique sur tous les mouvements de la pièce (mouvements de compta générale et de compta analytique).
- Si le journal a un compteur automatique, alors le numéro d'enregistrement de la pièce d'extourne n'est pas alimenté. La valeur de cette zone est incrémentée lors de l'intégration des écritures d'extourne dans le brouillard FMBROUILLARD. Rappelons qu'il existe un compteur automatique dédié aux écritures extracomptables.

Les imputations analytiques : si des imputations analytiques sont comptabilisées sur la pièce d'origine, elles sont reconduites à l'identique sur l'extourne extracomptable.

Les différentes zones suivantes sont réinitialisées sur l'extourne des pièces extracomptables :

- Numéro de relance et date de relance
- Top pointage
- Code VCOM
- Code cycle de validation
- Les zones de lettrage (N° lettrage, date de lettrage et date du plus haut lettrage).
- Zones Affectation 1, 2, 4 et 5

Marquage :

La zone Affectation 3 est marquée par la mention « EXC + n° de marquage » sur tous les mouvements des extournes extracomptables.

Numéro interne de document (TNUMINT) des écritures extracomptables: il est initialisé par le préfixe EXC + n° de chrono dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Génération des pièces comptables

La génération des pièces purement comptables est effectuée dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION sur le journal d'origine en alimentant le type d'écriture à « C ».

Le numéro de version extracomptable n'est pas alimenté sur ces pièces.

Le traitement génère autant de pièces comptables que de pièces extracomptables sélectionnées.

Les pièces purement comptables sont générées uniquement si l'extourne des pièces extracomptables d'origine a été effectuée précédemment dans FMINTEGRATION.

Ces deux fonctions « Extourne pièce extracomptable » et « Génération des pièces comptables » sont indissociables.

Les pièces purement comptables sont générées sur le journal d'origine, ainsi que sur la période d'origine si elle est ouverte. Sinon, elles sont comptabilisées sur la première période ouverte de l'exercice (sur le 1^{er} jour).

Les montants des mouvements de la pièce comptable sont alimentés dans le même sens que celui de la pièce d'origine. Le signe des montants demeure identique à celui des mouvements d'origine également.

N° enregistrement : Deux cas de figure se présentent :

- Si le journal de comptabilisation a un compteur manuel, alors le numéro d'enregistrement de la pièce comptable est identique au n° enregistrement de la pièce d'origine. Ce n° d'enregistrement est strictement identique sur tous les mouvements de la pièce (mouvements de compta générale et de compta analytique).
- Si le journal a un compteur automatique, alors le numéro d'enregistrement de la pièce comptable n'est pas alimenté dans FMINTEGRATION. La valeur de cette zone est incrémentée lors de l'intégration des écritures comptables dans le brouillard FMBROUILLARD. Rappelons qu'il existe un compteur automatique dédié aux écritures comptables.

Les différentes zones suivantes sont réinitialisées sur les pièces purement comptables :

- Numéro de relance et date de relance
- Top pointage
- Code VCOM
- Code cycle de validation
- Les zones de lettrage (N° lettrage, date de lettrage et date du plus haut lettrage).
- Zones Affectation 2, 3, 4 et 5

Marquage :

La zone Affectation 1 : marquée par la mention « EXC + n° marquage » sur tous les mouvements des pièces comptables.

Numéro interne de document (TNUMINT) des écritures comptables: il est initialisé par le préfixe EXC + n° de chrono dans la table des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Chapitre 4 Intégration des écritures

4

Il faut lancer l'intégration des écritures afin de comptabiliser les extournes des écritures extracomptables (Type E), ainsi que les nouvelles pièces comptables (Type C) correspondantes.

Sélectionner les critères souhaités, ainsi que le journal de comptabilisation le cas échéant.

Intégration des écritures

Critères de sélection

Groupes de sociétés: [Sélectionner]

Société: CEZDI IGS FRANCE

Etablissement: [Sélectionner]

Période: [Sélectionner]

Exercice: 2012 Exercice 2012

Période début: 201201 JANVIER

Période fin: 201212 Décembre 2012

N° interne: [Saisir]

Signature début: [Saisir] Signature fin: [Saisir]

Type de traitement: Traitement détaillé par société/départ du groupe

Sélection des journaux:

Journal	Libellé
80	OD GÉNÉRALE

Type d'écritures à traiter: [Toutes les écritures]

Type d'écritures à traiter: Tous les codes

Corollé seul

Liste des pièces bonnes

Récapitulatif des erreurs d'intégration

Types Listes: Liste séparée

Modifier Lancer

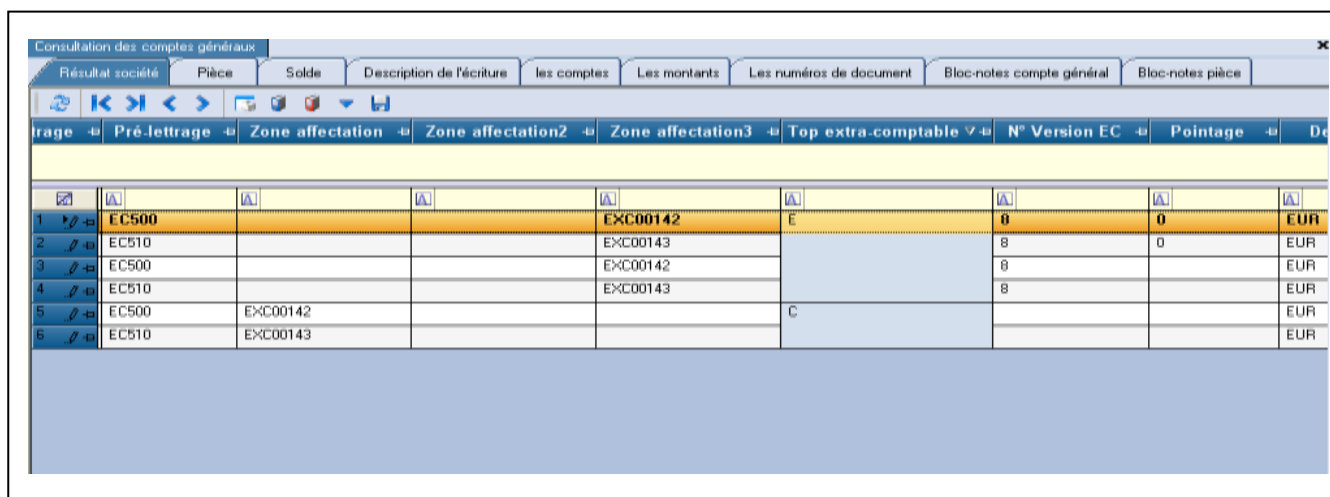
Chapitre 5 Consultation

5

Consultation des comptes généraux

Dans notre exemple, le compte 704215 est comptabilisé sur deux pièces extracomptables avec la version extracomptable 8.

Ces deux mêmes pièces extracomptables sont extournées avec la version extracomptable 8 (Type E), puis recrées en pièces comptables (Type C).



The screenshot displays the 'Consultation des comptes généraux' window. The interface includes a menu bar with options like 'Résultat société', 'Pièce', 'Solde', 'Description de l'écriture', 'les comptes', 'Les montants', 'Les numéros de document', 'Bloc-notes compte général', and 'Bloc-notes pièce'. Below the menu is a toolbar with navigation icons. The main area contains a table with columns for 'Pré-lettrage', 'Zone affectation', 'Zone affectation2', 'Zone affectation3', 'Top extra-comptable', 'N° Version EC', 'Pointage', and 'De'. The table lists six entries:

	Pré-lettrage	Zone affectation	Zone affectation2	Zone affectation3	Top extra-comptable	N° Version EC	Pointage	De
1	EC500			EXC00142	E	8	0	EUR
2	EC510			EXC00143		8	0	EUR
3	EC500			EXC00142		8		EUR
4	EC510			EXC00143		8		EUR
5	EC500	EXC00142			C			EUR
6	EC510	EXC00143						EUR

Chapitre 6 Exemples de génération de pièce

6

Situation de la pièce extracomptable dans FMJOR avant le traitement :

N° d'enregistrement : FA0018 Date comptable : 15/09/10 Période 201009
Journal : 70 (Chrono manuel) N° Version Extra comptable : 7 Type écriture : E

Compte	Aux	Tiers	Libellé écriture	Sens	Montant	Affectation 3
411110	C	C200	Vente de marchandise	D	1196,00	
445710			Vente de marchandise	C	196,00	
705000			Vente de marchandise	C	1000,00	
Analytique 0 : CI200 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	
Analytique 2 : B002 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	

Situation de l'écriture extracomptable d'origine lors du traitement :

N° d'enregistrement : FA0018 Date comptable : 15/09/10 Période 201009
Journal : 70 (Chrono manuel) N° Version Extra comptable : 7 Type écriture : E

Compte	Aux	Tiers	Libellé écriture	Sens	Montant	Affectation 3
411110	C	C200	Vente de marchandise	D	1196,00	EXC00001
445710			Vente de marchandise	C	196,00	EXC00001
705000			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001
Analytique 0 : CI200 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001
Analytique 2 : B002 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001

Extourne de la pièce extracomptable en signe dans FMINTEGRATION

N° d'enregistrement : FA0018 Date comptable : 15/09/10 Période 201009
Journal : 70 (Chrono manuel) N° Version Extra comptable : 7 Type écriture : E

Compte	Aux	Tiers	Libellé écriture	Sens	Montant	Affectation 3
411110	C	C200	Vente de marchandise	D	1196,00-	EXC00001
445710			Vente de marchandise	C	196,00-	EXC00001
705000			Vente de marchandise	C	1000,00-	EXC00001
Analytique 0 : CI200 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00-	EXC00001
Analytique 2 : B002 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00-	EXC00001

Génération de cette même pièce en type comptable (Type C) dans FMINTEGRATION

N° d'enregistrement : FA0018 Date comptable : 15/09/10 Période 201009
Journal : 70 (Chrono manuel) N° Version Extra comptable : Type écriture : C

Compte	Aux	Tiers	Libellé écriture	Sens	Montant	Affectation 1
411110	C	C200	Vente de marchandise	D	1196,00	EXC00001
445710			Vente de marchandise	C	196,00	EXC00001
705000			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001
Analytique 0 : CI200 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001
Analytique 2 : B002 /NAT02 / 70			Vente de marchandise	C	1000,00	EXC00001

La valeur du marquage est identique sur :

- La pièce extracomptable d'origine (dans la zone Affectation 3)
- L'extourne de la pièce extracomptable (dans la zone Affectation 3)
- La nouvelle pièce comptable (dans la zone Affectation 1)

=====